

Commune de WINGEN SUR MODER

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers

élus : 19

En fonction : 19

Présents : 13

Date de
Convocation :

12/12/2022

La Séance est
ouverte à :

19 h 30

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Le 16 décembre 2022 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian DORSCHNER, Maire.

Présents :

Mme DOERFLINGER Christine, M. CUNRATH Sylvain, Mme HUNSINGER Simone, Maires adjoints, M. BARIDO Nicolas, Mme LEININGER Florence, Conseillers municipaux délégués, Mme BRUNNER Magdolna, Mme CRENNER Josiane, Mme DURRENBARGER Sophie, M. JOAN Sébastien, M. KLEIN Jean-Marie, Mme SCHMITT-MERX Dominique, M. THOMAS Pascal, Conseillers municipaux.

Absents Pouvoir :

Mme DETTWILLER Séverine a donné Pouvoir à Mme SCHMITT-MERX Dominique
Mme FRANCOIS Catherine a donné Pouvoir à Mme DOERFLINGER Christine
Mme PFEIFER Sylvie a donné Pouvoir à Mme LEININGER Florence

Absents excusés:

M. HOPP Mathieu, M. LEININGER Christian

Absents :

Mme BANZET Emma

Secrétaire de Séance : M. THOMAS Pascal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2022
2. Passage en nomenclature M57 - précision
3. Reversement à la CCHLPP de la redevance de concession R2 perçue en 2022 de Strasbourg Electricité Réseaux
4. Acquisition de terrain
5. Remboursement achat de répulsif pour sangliers par M. Yves KLEIN
6. Remboursement de frais de déplacement
7. Construction du « Pôle associatif et médical »
A/ validation de l'avant projet
B/ demandes de subventions et autorisation de signature du Contrat de territoire avec la CEA
8. Label « village touristique »

9. Horaires- extinction de l'éclairage public
10. Limitation de vitesse à 30 km/h dans la rue des Orfèvres et la rue du Petit Passage
11. Occupation du Centre Socioculturel par la MJC le week-end
12. Mise à disposition de la salle du Centre Socioculturel pour les activités du Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes
13. Mise à disposition du gymnase aux sapeurs pompiers volontaires de Wingen-sur-Moder
14. Compte-rendu par le Maire des attributions exercées par délégation du Conseil Municipal
15. Divers

POINT 1**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2022**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il a été envoyé par mail.

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2**PASSAGE EN NOMENCLATURE M57 - PRECISION**

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le choix de passer de la nomenclature M14 à l'instruction comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 pour le budget principal et le budget annexe CCAS a été décidé lors du conseil municipal du 29 juin.

Il informe que lors de la dernière réunion des secrétaires de mairie du secteur Hanau La Petite-Pierre à laquelle a assisté Cindy Nosal, le percepteur de Sarre-Union a expliqué qu'il y a lieu de re-délibérer car il faut préciser si nous optons pour la M57 abrégée ou la M57 développée.

Il propose d'opter pour la M57 développée, sans les obligations réglementaires afférentes aux collectivités de plus de 3 500 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'opter pour la M57 développée, sans les obligations réglementaires afférentes aux collectivités de plus de 3 500 habitants.

POINT 3**REVERSEMENT A LA CCHLPP DE LA REDEVANCE DE CONCESSION R2 PERÇUE EN 2022 DE STRASBOURG ELECTRICITE RESEAUX**

Le maire informe que la Commune va toucher une redevance d'un montant de 227,73 € de la part de Strasbourg Electricité Réseaux suite à des travaux d'éclairage public réalisés par la Communauté de Communes et payés en 2020.

Comme l'an dernier, il propose de reverser ce montant à la Communauté de Communes de Hanau La Petite-Pierre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reverser à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre les 227,73 € de redevance de concession R2 que la Commune a obtenue de Strasbourg Électricité Réseaux en 2022 pour les travaux réalisés par l'E.P.C.I. en matière d'éclairage public et payés en 2020.

POINT 4

ACQUISITION DE TERRAIN

Le maire explique que Mme Sylveline JOTZ, domiciliée à Creutzwald, est propriétaire du terrain cadastré :
Section B - n° 235, lieu-dit Fischbachmatten, d'une contenance de 20,10 ares.

Elle souhaite le vendre et le maire propose que la Commune l'achète.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'acheter ce terrain au prix de 23 € l'are et donne délégation au Maire pour signer tous les documents afférents.

POINT 5

REMBOURSEMENT ACHAT DE REPULSIF POUR SANGLIERS PAR M. YVES KLEIN

Le maire explique qu'il a demandé à M. Yves Klein, chasseur, de lui procurer du répulsif pour sangliers car l'année dernière ceux-ci avaient fait beaucoup de dégâts au rond-point et que cette année, il voulait éviter cela. Cet achat s'est élevé à 58,96 €. Il demande l'autorisation de rembourser cet achat à M. Klein.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de rembourser à M. Yves KLEIN cet achat d'un montant de 58,96 €.

POINT 6

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Le maire informe qu'il s'était rendu à Arles, dans les Bouches-du-Rhône, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association « Ville et métiers d'art » du 28 au 30 septembre.

Il laisse la parole à Sylvain Cunrath qui va vous informer du montant des frais liés à ce déplacement et quitte la salle pour laisser le conseil délibérer.

M. Sylvain Cunrath, adjoint au maire, donne lecture des frais engagés par le maire lors de son déplacement à Arles, dans les Bouches-du-Rhône, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association « Ville et métiers d'art » du 28 au 30 septembre, qui s'élèvent en tout à 1369,05 €. Il précise que toutes les dépenses sont justifiées par une facture. Il propose de rembourser au maire la totalité des frais engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité (10 Pour, 5 Abstentions), décide de rembourser au maire la totalité de ses frais, soit 1369,05 €.

Le maire est invité à réintégrer la séance.

POINT 7**CONSTRUCTION DU « POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL »****A/ VALIDATION DE L'AVANT PROJET**

Le maire présente l'APD (Avant Projet Définitif) qui permettra de lancer la demande de permis de construire et demander les subventions.

Il donne l'estimation financière, valeur Novembre 2022, qui est de : 2 438 218 € HT + 27 940 € HT d'options, soit un total de 2 466 158 € HT.

M. Jean-Marie Klein demande s'il y a possibilité de mettre des panneaux solaires. Le maire répond que oui, mais précise que ce sera une opération à part dont le montant prévisionnel est de 40 000 € et que ce sera pour de l'auto consommation et non de la revente.

Mme Magdolna Brunner dit que les pompes à chaleur ne fonctionnent que jusqu'à - 5°. Le maire répond que ce n'est plus un problème actuellement.

Mme Dominique Schmitt-Merx dit qu'elle aurait voulu que la commission soit associée aux réunions.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de valider l'Avant Projet Définitif qui s'élève à **2 466 158 € HT**.

POINT 7**CONSTRUCTION DU « POLE ASSOCIATIF ET MEDICAL »****B/ DEMANDE DE SUBVENTIONS ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA CEA**

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer l'ensemble des documents administratifs relatifs à ce projet, tels que le permis de construire, les demandes de subventions auprès des services de l'Etat, de la C.E.A et des divers organismes pouvant soutenir ce projet de construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à :

- Signer et déposer le permis de construire
- Solliciter des subventions auprès de tous les organismes et plus particulièrement auprès :
 - o de l'Etat pour la DETR 2023
 - o de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour la FCA ainsi que pour la signature du Contrat de territoire
 - o Des parlementaires
 - o Ainsi que de tout autre organisme

Dit que le plan de financement se décline comme suit :

Coût de la construction HT		2 466 158.00 €
Subventions		
DETR	493 231.60 €	
FCA de la CEA	100 000.00 €	
Parlementaires	10 000.00 €	
soit	603 231.60 €	
Part du Maître d'Ouvrage		1 862 926.40 €

POINT 8**LABEL « VILLAGE TOURISTIQUE »**

Le maire explique qu'il souhaite que la Commune sollicite le label « village touristique ».

Mme Dominique Schmitt-Merx demande où le dossier sera déposé. Le maire répond que c'est à la Préfecture. M. Sylvain Cunrath précise que c'est gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager les démarches pour obtenir le label « village touristique » et l'autorise à signer tous les documents y afférent.

POINT 9**HORAIRES – EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Le maire explique qu'en raison de la hausse du prix de l'électricité et dans le cadre de la sobriété énergétique, la Commune pourrait encore faire un effort supplémentaire au niveau de l'extinction de l'éclairage public la nuit.

En prenant en compte le départ du premier train et en optant d'éteindre à 23h comme la majorité des communes actuellement, on pourrait gagner 1h30 d'extinction supplémentaire par jour, ce qui n'est pas négligeable.

M. Pascal Thomas demande de combien sera la hausse de l'éclairage pour la Commune. Le maire répond que nous ne serons pas impactés cette année car le contrat a été signé l'an dernier, pour 3 ans, et qu'on a donc un maintien des prix pour l'instant.

M. Pascal Thomas suggère d'avancer encore un peu plus, à 22h30. Le maire ne le souhaite pas, afin de laisser arriver le dernier bus à 22h45.

Mme Dominique Schmitt-Merx propose de faire une distinction horaires d'été / horaires d'hiver.

Le maire informe qu'au moment du passage aux Led, 40 candélabres ont été oubliés ; ils passeront en Led en 2023.

Mme Dominique Schmitt-Merx informe qu'il n'y a pas beaucoup de lumière devant les 2 bâtiments au terrain de foot et que c'est dangereux pour les piétons.

Mme Christine Doerflinger soulève le même problème de manque d'éclairage dans le virage en face du 13 rue du Bachfeld.

Le maire propose d'y mettre des lampes à détection.

Mme Sophie Durrenberger soulève le problème des haies qui dépassent de la propriété de M. Roth Gérard.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 23 heures 00 à 05 heures 30.

POINT 10**LIMITATION DE VITESSE A 30 KM/H DANS LA RUE DES ORFEVRES ET LA RUE DU PETIT PASSAGE**

Le maire informe que lors de la réunion publique du 26 octobre avec les riverains de la rue des Orfèvres, il a été décidé de limiter la vitesse à 30 km/h dans cette rue.

Il propose également de limiter la vitesse à 30km/h dans toute la rue du petit passage et d'installer des plots pour protéger le passage piétons à hauteur du cabinet médical.

M. Sylvain Cunrath précise que pour la rue des Orfèvres, c'est la première partie qui est concernée, c'est à dire du début de la rue depuis la rue de la gare jusqu'au tunnel vers le quartier Laliq.

M. Jean-Marie Klein demande combien de personnes ont participé à cette réunion. Le maire répond qu'il n'y avait pas grand monde ; environ 25 personnes.

M. Jean-Marie Klein trouve inadmissible qu'à cause d'un râleur, tout le monde va en pâtir.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la Majorité (15 Pour, 1 Abstention), décide :

- de limiter la vitesse à 30 km/h dans le début de la rue des Orfèvres, depuis l'intersection avec la rue de la Gare et jusqu'à l'intersection vers le quartier Laliq, à hauteur du n° 22 rue des Orfèvres.
- de limiter la vitesse à 30 km/h dans toute la rue du Petit Passage et d'installer des plots pour protéger le passage piétons à hauteur du cabinet médical.

POINT 11**OCCUPATION DU CENTRE SOCIOCULTUREL PAR LA MJC LE WEEK-END**

Le maire laisse la parole à Mme Christine Doerflinger, adjointe au maire, qui informe que la commission « vie associative » s'est réunie le 14 décembre et qu'elle a souhaité clarifier l'occupation de la grande salle du Centre Socioculturel le week-end. Elle expose le problème du manque à gagner que subit la Commune lorsque des locations payantes sont refusées le week-end car la salle est occupée, gratuitement, par la MJC qui organise l'une ou l'autre activité.

Il est essentiel de mettre une ligne de conduite en place et propose de rendre payant les occupations qui ont lieu du samedi 12h au dimanche soir minuit.

M. Jean-Marie Klein trouve que c'est bien de mettre une ligne de conduite en place.

M. Sébastien Joan demande qui s'occupe de la remise des clés lors d'une location. Mme Christine Doerflinger répond que c'est l'ouvrier communal, concierge du gymnase, qui s'en occupe et que s'il est absent, c'est elle-même ou Mme Simone Hunsinger qui s'en occupent.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- que toute occupation de la grande salle du Centre Socioculturel, à partir du samedi midi et jusqu'au dimanche soir minuit, est payante.
- que la réservation devra se faire obligatoirement en mairie, avec signature du contrat de location.

POINT 12**MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DU CENTRE SOCIOCULTUREL POUR LES ACTIVITES DU RELAIS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Maire informe que, comme souvent, la Communauté de Communes sollicite la mise à disposition de la salle du centre socioculturel dans le cadre des activités jeunesse gérées par le Relais Petite Enfance.

Là il s'agit des conférences « cafés parents d'ados » qui se dérouleront les mercredi 11 janvier, lundi 16 janvier, mardi 31 janvier, mardi 7 février, mardi 28 février, mardi 7 mars et mardi 14 mars 2023, de 20h à 22h, dans une des salles de l'étage.

Il demande l'autorisation pour signer la convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention de mise à disposition à titre gratuit d'une salle à l'étage du Centre Socioculturel :

- pour accueillir les ateliers du Relais Petite Enfance qui souhaite proposer des conférences « cafés parents d'ados » qui se dérouleront les mercredi 11 janvier, lundi 16 janvier, mardi 31 janvier, mardi 7 février, mardi 28 février, mardi 7 mars et mardi 14 mars 2023, de 20h à 22h.

POINT 13**MISE A DISPOSITION DU GYMNASE AUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES DE WINGEN-SUR-MODER**

Le maire explique que les sapeurs pompiers volontaires qui préparent le concours de sapeur pompier professionnel ont besoin de s'entraîner à la corde et ont demandé s'ils pouvaient s'entraîner dans le gymnase, à des moments où il n'est pas utilisé par les scolaires et les associations sportives.

Il propose d'y répondre favorablement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation au Maire pour signer la convention d'utilisation du gymnase avec le SIS 67 (Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin).

POINT 14**COMPTE-RENDU PAR LE MAIRE DES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal prend acte que :

- Le maire n'a pas préempté les biens suivants :
 - Maison 42 rue Principale
 - Terrains rue du Petit Passage
 - Maison 2 rue des Anémones
 - Maison 7 rue de la Moder

POINT 15**DIVERS**

- Le maire informe que la communauté de communes aura la compétence périscolaire à partir de la rentrée 2024 avec une capacité d'accueil de 80 enfants.

Mme Dominique Schmitt-Merx regrette qu'il n'y ait pas au moins un représentant de la Commune aux réunions à ce sujet.

- Le maire informe que les anciens élus MM. Gérard Fischbach, Camille Stenger et Dr Jean-Paul Felden se verront attribuer prochainement la distinction de maire et adjoints au maire honoraires. M. Sylvain Cunrath informe que le conseil municipal actuel et les anciens élus seront conviés. Mme Christine Doerflinger informe que la commission « fêtes et cérémonies » se réunira pour organiser une réception.
- M. Jean-Marie Klein a trouvé très sympathique d'avoir remercié les personnes extérieures au conseil municipal qui ont aidé lors de la collecte de la banque alimentaire.
- Le maire informe qu'un repas pour les membres du conseil municipal et le personnel communal sera discuté à la prochaine réunion de la commission « fêtes et cérémonies ».
- Le maire informe que le magasin Carrefour Contact n'aura plus le droit d'ouvrir le dimanche matin et les jours fériés. M. Pascal Thomas demande si le label « village touristique » changera la donne. Le maire répond que non, car le magasin dépasse la surface de 400 m².
- Mme Christine Doerflinger souhaite parler du groupe Messenger et de la publication qu'elle y a faite concernant le marché de Noël. Elle précise que c'est un outil de travail pour les membres du conseil municipal. Elle souhaite rappeler que ce qui y est dit doit rester au sein de groupe ; rien ne doit fuiter, sinon elle clôt le groupe. Mme Dominique Schmitt-Merx souligne qu'il y a eu un problème dès le départ dans le sens où le marché de Noël devait être organisé par la Commune. Le maire dit que la prochaine manifestation devra être organisée en amont.
- M. Nicolas Barido demande où en sont les conventions pour la DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie).
- M. Jean-Marie Klein demande l'état d'avancement du Plan Communal de Sauvegarde. Mme Christine Doerflinger dit que ce dossier suit son cours et informe que les courriers demandant à certains habitants de devenir référents dans leur quartier sont sortis.
- M. Jean-Marie Klein souhaite mettre à l'ordre du jour du prochain conseil le « chemin de la Forêt ». Le maire dit qu'un nouveau revêtement est prévu mais on ne connaît pas encore la date exacte.
- M. Jean-Marie Klein demande si quelqu'un a déjà soulevé le problème du panneau publicitaire. Il trouve que l'endroit n'est pas approprié. Mme Dominique Schmitt-Merx demande pourquoi il est placé horizontalement et pas verticalement. Elle dit que des décisions comme celle-ci sont prises en bureau et le regrette.
- M. Sébastien Joan demande qui est à l'origine d'une coupe de bois au lieu-dit Knebes. Le maire répond qu'il s'agit de Mme Emma Banzet.
- M. Sébastien Joan propose de changer le lieu de la future châtaigneraie. Ce ne sera plus au Knebes mais au Kirchberg.
- Mme Dominique Schmitt-Merx souhaite, concernant le gymnase, dire qu'il y fait toujours froid et que les portes de secours ne s'ouvrent pas bien.
- M. Nicolas Barido demande où en sont les travaux prévus dans la rue des Tisserands. Le maire répond que les études sont faites mais que le dossier est encore bloqué en raison des demandes de

subvention.

- Mme Dominique Schmitt-Merx dit que l'écluse expérimentale devant le collège était un fiasco et espère que le projet va tomber à l'eau.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h09.

<p>Le Maire, Christian DORSCHNER</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Pascal THOMAS</p> 
--	--